L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI 30 AVRIL 1881.

Spectacles, Bals, &c.

Grand Festival de Mai, Concert-Promenade et Bal d'Enfants.

Donné par le

Bataillon d'Artillerie Washington,

A son arsenal nouveau et spacieux, rue St-Charles, [ci-devant Salle de l'Exposition.]

Jeudi et Vendredi, 5 et 6 mai,

Commençant à 7:30 heures P. M.

La salle sera aux enfants jusqu'à 10 heures.

Le patronage des petits amis du Bataillon est instamment sollicité, attendu que tous les arrangements voulus ont été pris pour leur agrément. Entrée: 50 cts. Pour les enfants, moitié prix.

Billets en vente par les membres du Bataillon, au magasin de A. B. Griswold & Co, rue du Canal à l'arsenal, rue St-Charles (ci-devant Salle de l'Exposition) et à la porte d'entrée les soirs de divertissement. 29 avril—7 f.

CINQUIÈME GRANDE

Fête Champêtre Annuelle

—ET—

Grande Exhibition Pyrotechnique et Bal

—Donnée par le—

Club Dramatique et Social No 1,

AU LOEPER'S PARK,

Dimanche, 1er mai 1881.

Entrée, messieurs ....50 cents

Les dames ne seront admises que par invitation.

Comité d'arrangements:
T. Taquino, chairman.
H. Vanderbore, J. Lemarchand,
J. K. Gonzales, E. Ducles.

Les applications pour invitations de dames, donnant le nom et la résidence, peuvent être laissées à la salle du Club, coin St-Louis et Dauphine, ou données aux membres.

Des propositions cachetées pour la barre, etc, adressées au comité d'arrangement, coin St Louis et Dauphine, seront reçues jusqu'au 26 avril 1881.

Les trains du Fort Espagnol s'arrêteront au Parc. 24avr—au 1er mai incl

FORT ESPAGNOL.

OUVERTURE DE LA SAISON,

DIMANCHE, 1er MAI,

Grands Concerts Promenade,

Commençant à 5 heures du soir, par l'Orchestre du Fort Espagnol.

W. BORCHET..............Directeur.
RUDOLPHE GEIVERT.....Cor Soliste.

Concerts Promenade tous les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS et DIMANCHES après-midi.

La direction offre à louer sa BELLE SALLE DE CONCERT avec son orchestre au Fort Espagnol, pour Pique-Nique, Bals, Soirées, les lundis, mercredis et vendredis, après-midi.

Billets de famille (50 billets) seulement $3.50, à vendre aux Bureaux, coin Canal et Bassin.

☞ Prendre les chars coin Canal et Bassin.

Les trains partiront du coin des rues Canal et Bassin à de courts intervalles toutes les après-midi. 30 avril—

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

AUX MAGASINS BLEUS,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

6 juil 80—1an Nlle-Orléans.

Taxes de ville de 1881 non acquittées.

Département des Finances.

Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 6 avril 1881.

Les contribuables intéressés sont respectueusement informés qu'un intérêt au taux de 10 pour cent par an à partir du 31 mars dernier, s'ajoute à leurs taxes de 1881 non acquittées. En vertu de l'ordonnance No 6,917 des séries de l'administration, un paiement-à-compte peut être fait, sauvant ainsi l'intérêt sur les sommes payées.

B. T. WALSHE,
6 av— Administrateur des Finances.

LA MERVEILLE DU MONDE:

Le Destructeur de Vermine

DU PROF. HERMAN,

Renommé dans le monde entier,

qui est reconnu comme étant bien supérieur à tout ce qui a été découvert jusqu'ici pour tuer les rats, les souris, les insectes sur les volailles, les fourmis, punaises, blattes, bêtes noires, puces sur les chiens, rouilles et insectes sur les plantes, mites dans les fourrures, tiques ou galles sur les moutons, chèvres, bestiaux, etc. Il a été fait usage avec grand succès de cette composition contre les insectes qui attaquent les plantes.

A VENDRE, UN PAQUET POUR 25c, OU SIX POUR $1.25.

La poudre est libre de toute odeur désagréable et se conserve dans tout climat. On peut la répandre partout sans danger; elle ne fait de mal ni aux chats ni aux chiens, qui d'ailleurs ne la mangent pas. La façon d'en faire usage est indiquée sur les paquets.

Cette découverte a valu au prof. Herman une médaille d'argent aux expositions entre colonies à Victoria, en Australie. Fabrique Gravel Lane, Houndsditch, Londres, Angleterre.

F. FREDERICKSON,
Importateur et marchand de drogues en gros et au détail, 139 rue du Canal, Bâtisses Touro, Nlle-Orléans, seul agent en Louisiane.
1erdéc—1an

Avis spécial.

LES actionnaires de la Compagnie "Marine Dry Dock and Ship Yard" sont requis d'assister à une réunion qui aura lieu LUNDI, 16 mai 1881, à midi, au No 139 rue Gravier (Nlle-Orléans), pour voter sur le quinzième et le seizième article de la charte de la dite Compagnie.

Par ordre du Bureau des Directeurs.
P. W. SHERWOOD,
15 avril—30f Secrétaire.

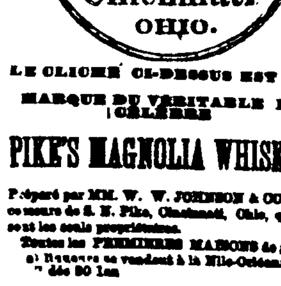

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

Préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., Successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros et Épiceries se vendent à la Nlle-Orléans.
déc 30 1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Dame Vve F. M. E. Dugué de Livaudais vs Henry Zenas Osborne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2981—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain avec tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance ou Live Oak, Magazine, Antoine et Foucher; le dit terrain étant désigné par le numéro seize sur un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, annexé à et faisant partie d'un acte de dépôt, passé en le bureau de James Fahey, notaire en cette ville; le dit terrain mesure d'après le dit plan, trente un pieds trois pouces de face rue des Magasins sur cent soixante-quinze de profondeur, entre lignes parallèles et égales.

Cette propriété a été acquise par le propriétaire actuel de dame Elizabeth Lucienne Aline Delachaise, épouse de François Marion Encul Dugué de Livaudais, par acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 17 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets souscrits par le défendeur pour la somme de quatre-vingt piastres ($80) chacun, en date du 1er mars 1873, payables respectivement neuf et dix ans après date, portant 8 0/0 d'intérêt par année courante, et 5 0/0 par année éventuelle, garantis par hypothèque sur la propriété précitée, selon un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 17 mars 1873.

2° Et le reste du prix d'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 avril—30, mai 7,14,21,28,31.

Louis Philippe Delachaise vs. Paul E. Mouchon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 3031.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 31 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Faubourg Plaisance, dans le Sixième District de cette ville et paroisse Jefferson en cet Etat, dans l'îlet No cinq, qui est borné par les rues Jersey, Laurel et Toledano et l'Avenue de la Louisiane. Les dits lots sont désignés par les Nos cinq et six sur le plan original du Faubourg Plaisance et Delachaise, et sont désignés par les mêmes numéros sur un certain plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député du voyer de ville, le 19 octobre 1871, lequel plan est annexé pour référence spéciale à l'acte de dépôt précité passé pardevant James Fahey, notaire, le dit 19me jour d'octobre 1871, et mesure, conformément au dit plan original et conformément au dit plan certifié, chacun trente-deux pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de cent deux pieds dix pouces entre lignes égales et parallèles.

Acquis par le défendeur par achat du plaignant par acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet fait par le défendeur pour la somme de cent cinquante-deux piastres, daté du 14 octobre 1871, payable dix ans après date, portant 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque sur la susdite propriété, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871.

2° Et le reste du prix d'adjudication comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30 avril—30 7,14,21,28,31 mai

Mark H. Applegate vs. George W. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2667.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 30 avril 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, et formant une partie des lots Nos dix-sept et dix-huit de l'îlet No dix-sept, sur un plan dressé par Bourgerol, en date du 27 avril 1831, et annexé à un acte passé le quinzième jour de février 1832 pardevant Carlile Pollock, anciennement notaire en cette ville. La dite portion de terre mesure cinquante-deux pieds dix pouces et deux tiers de face à la rue Philip, entre celles Live Oak et Laurel, sur une profondeur de cent quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant une partie des dits lots la plus rapprochée de la rue Live Oak.

2° Et un certain lot ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, formant une partie du lot No Dix-Huit de l'îlet No Dix-Sept, sur le susdit plan. La dite portion de terre mesure vingt-six pieds et cinq et un tiers de pouce de face sur la dite rue Philip, entre celles Live-Oak et Laurel, sur une profondeur de cent quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et cinq lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve. Les susdites propriétés décrites appartiennent au dit G. W. Lee, de la manière suivante, à savoir: La portion de terre premièrement décrite par achat fait de Robert Ferrel McMaster, conformément à un acte passé le 26 janvier 1859, pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville.

La portion de terre deuxièmement décrite appartient au dit G. W. Lee, par achat fait de Andrew W. Smith, conformément à un acte passé le 26 janvier 1859, pardevant le dit notaire T. Guyol.

Et les bâtisses appartiennent au dit G. W. Lee pour avoir été construites par lui depuis le dit achat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29mars—29—5,12,19,26,30 avril.

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Louisiana Cotton Tie Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2348.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 30 avril 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Delta, Lafayette et Girod et désignés comme lots numéros quatre, cinq, six, sept et huit de l'îlet No A, sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer de ville en date du 31 mai 1866, et déposé pour référence en l'étude de W. J. Castell, notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-quatre pieds trois pouces de face à la rue Delta, ainsi que sur la rue Front, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et trois pouces entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de la succession de Mme Joséphine H. Ames par acte passé pardevant A. Héro Jr, notaire, le 3 juillet 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon avec caution bonne et solvable, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an de la date de vente et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement final, le dit acquéreur ayant à déduire de son enchère et à payer en comptant le montant de l'impression, les frais du shérif et du greffier, etc, s'élevant à environ cinq cents piastres ($500), et, en outre, les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur la dite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 avril—12,20,27,30

HENRY N. SIEBRECHT,

49.....RUE ROYALE......49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ELEGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODÉRÉS.

12 avril—6m.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

Résidence de valeur formant l'encoignure des rues Robertson et Columbus.

Succession de Nicholas Dum.

No 183—Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 5 juin 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 28 avril 1881, de la propriété ci-après décrite appartenant à la susdite succession.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Columbus, Robertson et Claiborne, et désigné comme lot numéro un, le dit lot mesure au pied américain, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson, sur une profondeur de 105 pieds et façade à la rue Robertson.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans pour billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés datés du jour de la vente, portant intérêt de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte doit contenir la clause de 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour recouvrir le paiement du dit billet ou billets, la propriété assurée et la police d'assurance transférée à la susdite succession.

Acte de vente par devant Marcel T. Ducros, notaire, No 18 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.

30 avril—30—mai 7,14,21,28—juin 4.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Un cottage confortable avec un grand terrain et jardin, coin des rues St-Antoine et Marais.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 30 avril 1881, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane,

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Annette, Marais et Urquhart, désignés par les Nos 1 et 2, et mesurant ensemble 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la rue Marais. Les dits lots forment l'encoignure des rues St-Antoine et Marais. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec mansarde et galerie sur les côtés et en arrière et ayant 4 chambres et cabinets, ainsi qu'une cuisine en bois à un étage ayant deux chambres et une galerie, hangar, cave, puits, lieux d'aisance, etc. Il y a un jardin sur le côté, longeant toute la bâtisse, avec fraises, fleurs, etc.

Le tout au pied américain, conformément à un plan d'Edgar Pilié, architecte, en date du 16 avril 1881.

Termes et conditions.—La moitié comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, et la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra assurer les bâtisses et transférer les polices d'assurance et la remise des primes non expirées au porteur des billets, il devra en outre assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication et il sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur. 24 avril—

PAR A. SELLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente positive à un long crédit de deux résidences en briques à trois étages et de valeur Nos 16 et 18 rue Dauphine entre celles Canal et Douane.

Williams James Greeves vs Félix Greeves, Tuteur, et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Nos 2475.

PAR ARMAND SELLE, encanteur—Bureau No 50 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 22 mars 1881 et signé le 26 mars 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE situés dans le Second District de cette ville désignés par les lots numéros un et deux dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourbon, Douane et Dauphine, d'après un plan fait par Joseph Pilié voyer, daté du 24 novembre 1845, déposé pour référence dans l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire, et ayant au pied américain comme suit à savoir:

Le lot No 1 mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine, la même largeur dans le fond sur 129 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le lot No 2 mesure 24 pieds de face à la rue Dauphine, 129 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne plus près de la rue du Canal, qui le divise du lot No 1, puis s'élargissant dans le fond vers la rue du Canal, à angle droit 23 pieds 6 pouces, puis s'étendant en profondeur à angle droit une distance de 31 pieds 6 pouces, 73 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de côté sur la rue de la Douane, le séparant d'une allée ou passage de la même longueur sur 4 pieds de large s'ouvrant sur la rue Dauphine et à l'usage commun du dit lot et d'un autre lot marqué No 3 sur le dit plan. A cette distance se formant à angle droit 7 pieds, puis s'étendant en profondeur à angle droit 24 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du Dr Pemberton, puis se formant encore à angle droit 4 pieds 6 pouces 4 lignes, puis s'étendant en profondeur à angle droit 32 pieds 2 pouces sur la ligne qui le divise de la propriété appartenant actuellement ou anciennement à A. Fréret, puis se formant encore à angle droit 5 pieds 1 pouce et puis s'étendant en profondeur à angle droit 31 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Veuve Carroll et 30 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur dans le fond.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à une hypothèque perpétuelle en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans pour garantir le paiement d'un loyer annuel et perpétuel de six pour cent sur deux mille cinq cent cinquante piastres.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos 16 et 18 de la rue Dauphine.

Conditions—Un tiers comptant et le reste en paiements égaux de un tiers chacun, payable à un et deux ans du jour de la vente. L'acquéreur devra donner des billets à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente, paiement garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. La propriété devra être assurée pour un montant suffisant pour garantir le paiement des billets, aux frais de l'acquéreur, avec la stipulation de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas d'un procès pour forcer le paiement et la clause usuelle de non aliénation, et l'acte de vente et d'enregistrement aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devra en outre assumer le paiement de l'hypothèque loyer accordée par Thomas J. Bedford en faveur de la corporation de ville conformément à un acte pardevant M. de Armas, notaire, le 15 octobre 1810, pour garantir le paiement d'un loyer annuel et perpétuel de six pour cent sur deux mille cinq cens cinquante piastres.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. D. Taylor, notaire.

8 avril—8,9,16,30, mai 7.14.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme M. Weishaar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 140 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Louis Weishaar, exécuteur testamentaire de la décédée, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
30avril—30 mai4,8

Succession de John Nicholas Curien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2990.—Divisions C— Attendu que Angele Scesia a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Nicholas Curien, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
21 avril—21,26,30

Dentistes.

JOSEPH BAUER,

DENTISTE,

180 - - - Esplanade - - - 180

Près Remparts.

21mai—1an D Ma J

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 19 rue Dauphine, immédiatement après l'îlot formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

AVIS.

LE Dr GEORGE P. MALONEY informe ses nombreux amis et clients qu'il n'a pas de successeur en cette ville, mais qu'ils peuvent le trouver à toute heure à son quartier-général qu'il occupe depuis nombre d'années.

N.B.—Les opérations dentaires de première classe, comprenant toutes les dernières améliorations de l'art, sont exécutées à moitié des prix généralement demandés. Tous les anesthésiques sûrs en usage par la profession de médecine sont administrés pour l'extraction des dents. Afin d'être agréable aux personnes ayant besoin de travaux dentaires mécaniques faits en peu de temps, je me suis assuré les services d'un des professeurs les plus compétents dans la profession au Sud, pour m'aider.

$7 à $30 pour dents artificielles. Le seul Dr G. P. Maloney, et le plus ancien rue du Canal, No 150, près Baronne.

Respectueusement,
GEORGE P. MALONEY, D. D. S.
Nlle-Orléans, salons, 150 rue du Canal, entre Carondelet et Baronne. 12 sept—

EXCELSIOR.

Dr. J. H. MALONEY, Dentiste,

SALONS: 110 rue du Canal, près St Charles, et coin des rues Joséphine et Camp. Jolies Dents artificielles faites à moitié meilleur marché qu'ailleurs. Orification des dents sans douleur; travail garanti comme excellence; extraction des dents sans souffrance. Consultez vos intérêts en allant examiner les spécimens de son travail et les médailles qu'ils lui ont values. Vieux ratelier acceptés en échange ou comme paiement partiel de neufs. Travail exécuté à très bas prix. Ne vous trompez pas d'adresse.

Pose de dents...................$7 00

8sept—1an

Paquebot de la malle, pour Vicksburg

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,
R. S. Leathers Capitaine,
J. F. Mése, Commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Packet pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Le capitaine se réserve le droit de passer tous les débarcadères qu'il jugera convenable.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, 106 rue Commune.

On signe des connaissements pour les stations sur le Vicksburg, Shreveport and Pacific Rail road au même taux que les autres bateaux.

11 sept—

LAFOURCHE.

Deux fois par semaine pour THIBODAUX. Partant le LUNDI à 5 p. m., et VENDREDI, à 10 a. m.

Pour le BAYOU LAFOURCHE, DONALDSONVILLE et tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau neuf et élégant à passagers, [roues à aubes]

BELLE OF THE COAST.

J. F. Acosta, capit. Edw. Nicolle, commis, partira comme ci-dessus, descendant la côte chaque MERCREDI et DIMANCHE au point du jour.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à E. RIVET, No 105 rue Décatur.

29 oct—

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE POUR Thibodaux sur le Bayou Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 P. M.

Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, ainsi que tous les débarcadères de la côte, le bateau à vapeur

ST-MARY,
Max Blanchard, Capitaine,
J. P. McElroy et
C. J. Blanchard, Commis,

partira comme ci-dessus. Son voyage de retour à la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS et Samedis.

Pour fret ou passage s'adresser à W. R. Granthouse, rue Vieille-Levée No 44.

21nov—

Trois fois par semaine pour Terrebonne et tous les débarcadères intermédiaires.

Départ tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS matin à 11 heures.

Le bateau à vapeurs A1

BELLE,
D. HARPER, capitaine,

J. C. BERGERON, commis, partira comme ci-dessus. De retour il descendra la côte les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à E. HENO.
8sept— No 20, rue Conti.

Mandeville et Covington.

STEAMER DE LA MALLE DES ETATS-UNIS

NEW CAMELIA.

Arrangement d'été, commençant le 1er mai 1881

Laissera West End à l'arrivée des trains du coin des rues Canal et Carondelet.

TRAINS.

Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Old Landing....1 p. m.

Mardi, Vendredi et Samedi, pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, allant le samedi jusqu'à Old Landing......4 p. m.

EXCURSIONS:

Mercredis pour Mandeville et Old Landing..............8 a. m.

Dimanche, pour Mandeville et Old Landing..............7 a. m.

Mercredis, pour Mandeville et Madisonville..............6 p. m.

Dimanche, directement pour Madisonville..............6 p. m.

RETOUR:

Laissera Madisonville lundis, jeudis et samedis..............5:30 a. m.

Laissera, mercredis..............5 a. m.

Laissera Old Landing, mardis et vendredis..............6 a. m.

Laissera Old Landing, Excursions du mercredi et dimanche..............3 p. m.

Passage, chaque voyage, $1. Pour les jours d'excursion, aller et retour, $1. Enfants, moitié prix.

Fret reçu tous les jours à la station du chemin de fer, rue du Canal, près Broad.

W. G. COYLE, Agent,
27oct— 23 rue Carondelet.

FRED. N. THAYER.

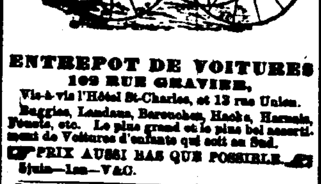

ENTREPOT DE VOITURES

109 RUE GRAVIER,

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles, et 13 rue Union.

Buggies, Landaus, Barouches, Hacks, Harnais, Fouets, etc. Le plus grand et le plus bel assortiment de Voitures d'enfants qui soit au Sud.

☞ PRIX AUSSI BAS QUE POSSIBLE.

5juin—1an—V&C.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 24 avril 1881.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Bousquet José Daniel	Kelly Wm P
Caro Santos Baltin	Lustre Amelie De
Canis Emilie F	Pichon F, A A
Diamould Bernardo	Philippe (horticulteur)
Dennencco Russo	Sodo Rosario
Eberhardt Adolph	Tiger Edmond
Geiger A J	Toussel Jean

LISTE DES DAMES.

Gallinee W Mme.

W. L. McMILLEN,
Maître de Poste.

M. ESCOBAL,

FABRICANT DE TABAC A LA VAPEUR.

TABAC A FUMER, FINE CUT A CHIQUER ET A PRISER.

"ALL IN ONE" ARTICLE SUPÉRIEUR A FUMER, TRÈS CLAIR, PUR PROCÉDÉ NATUREL

"SPÉCIALTY" ÉGALEMENT SUPÉRIEUR, MOINS CLAIR RECOMMANDÉ AUX FUMEURS D'UN GOUT DÉLICAT.

VIRGINIA EXTRA, HARMONIA, HAVANA LONG THREAD, HAVANA PICADURA, PERIQUE COUPE FIN ET GROS, BLACK PRINCE, AMERICA, VICTORY, CURRENCY, CRESCENT TRADE, PRIDE OF LA., ETC.

ET TOUTES LES QUALITÉS DE TABAC A PRISER.

CIGARES PUR HAVANE, MÊLÉ, CONNECTICUT ET PENNSYLVANIA.

—IMPORTATION DE—

Tabac en feuilles Havane, Cigares Picadura, Cigarettes, Papier à Cigarettes, Pipes Bruyère, en terre, etc.

—MARCHAND DE—

Tabac à chiquer de tous genres et qualités, Poches à tabac, Tuyaux pour Pipes et tout article qui se rattache à ce genre de commerce.

FABRIQUE ET MAGASIN, No. 205 RUE DE CHARTRES. SUCCURSALE, No 203 RUE DECATUR.

18mai—1an—D.MaJ | V&C. Agence, coin Tchoupitoulas et Gravier, Nlle-Orléans.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

ST-LAURENT, Santelli, mercredi, 27 avril.
AMERIQUE, Santelli, mercredi, 4 mai.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 11 mai.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)..$100 et $120
Deuxième classe.........................$60

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à
L. GRAND, Agent,
Gallier Court, lettre H.
4mai— Nouvelle-Orléans.

Service entre le Havre et la Nouvelle-Orléans via Vera Cruz.

Le service mensuel entre la Nouvelle-Orléans et le Havre sera desservi par les paquebots ci-après:

LE CHATELIER..............Capt. Lependrix
ALEXANDRE BIXIO.......... " Fredo
FOURNEL.................... " Burnetta
FLACHAT..................... " Lehuby

partant du Havre le 1er de chaque mois et de la Nouvelle-Orléans vers le 15.

Pour fret et passage, s'adresser à
L. GRAND, Agent,
Lettre H. Cour Gallier.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BRÊME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

LES steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

De Brême. De la Nlle-Orléans
Frankfurt. 29 mars environ 8 mai

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane, et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambre...$150 | Entrepont...$30.

De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambre...$150 | Entrepont...$45.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre...$35 | Entrepont...$15.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

N. B. Un agent pour le Texas, M. J. Walde, à Houston, est autorisé à délivrer des billets d'entrepont, aux conditions suivantes:
Brême à Galveston................$42 50
Brême à Indianola................45 50

La compagnie se réserve le droit de changer les noms des steamers, leurs jours de départs annoncés et les prix de passage.

Les consignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
Ed. F. STOCKMEYER & CO., Agents.
17 sept— No. 48 de la rue de l'Union.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant MERCREDI, 4 Mai, à 8 h. A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants—
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer
NEW ORLEANS,
T. P. C. Halsey, cap.

Partira de son quai, au pied de la rue Toulouse.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/3 P.0/0.

Passage -Cabine..............$40
Entrepont..................20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON
4 mai—1an Rue Carondelet No 41.

THE CROMWELL LINE.

FOR NEW-YORK DIRECT

To sail on WEDNESDAY, May 4 at 8 A. M.

This line is composed of the following steamships:
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.

The steamship
NEW ORLEANS,
T. P. C. Halsey, master,

will leave her warf, foot of Toulouse street.

INSURANCE BY THIS LINE 1/3 PER CENT

Cabin passage..............$40
Steerage..................20

Freight for Liverpool, Bremen, and Havre taken by this line, and through bills of lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
4 mai—1an 41 Carondelet street.

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 148 rue St Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle garantit la guérison assurée pour toutes les maladies, ainsi que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc 1 an

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à boeufs, de, pour legs, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferments extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 18 et 20 rue Union.

mai 80—1

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES,

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, le [illegible] de la vessie, les écoulements, la [illegible] et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Le rétrécissement de l'Urètre guéri par un simple moyen, sans couleur.

Les maladies de femmes, suppression, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUERIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ECHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 6 rue Sud-Rampart, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16oct80—1 an

GALERIE D'ART

CÉLÈBRE DE

WASHBURN,

TRIOMPHE DE LA PHOTOGRAPHIE!

PORTRAITS

Tirés d'une manière permanente au moyen du

PROCEDE BREVETÉ DE LAMBERT.

Tous les nouveaux genres de photographie exécutés avec les dernières découvertes et les perfectionnements les plus récents.

fév—1an PRIX TRÈS MODÉRÉS.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters. 55 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.

17 mai 80—1 an

PHARMACIE DUCONGE.

30 — RUE DE CHARTRES — 30

NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHE,

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie et favorite constamment un assortiment complet de:

MEDICAMENTS PATENTES FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'on trouve dans un établissement de premier ordre. M. Carrouche reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soin et célérité. Dépôt du sirop pectoral balsamique de Duconge. Agence pour la vente du Willow's Strawberry Remedy.

1 sept 80—1 an

VEUVE G. LHOTE. A. SAMUELS.

LHOTE & CO.,

OLD BASIN SASH, BLIND, DOOR FACTORY

—AND—

LUMBER YARD.

BUREAUX:

Coin des Rues Toulouse et Franklin et No. 82 Rue Carondelet,

P. O. Box 926. NOUVELLE-ORLEANS.

23juillet—1an

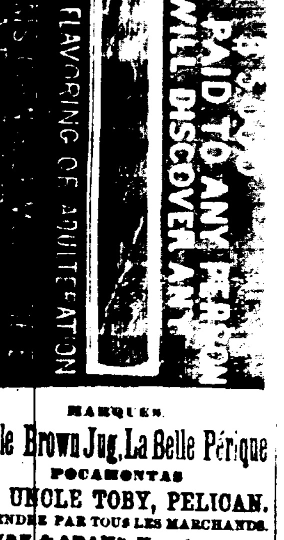

MARQUES

Little Brown Jug, La Belle Périque

POCAHONTAS

MY UNCLE TOBY, PELICAN.

A VENDRE PAR TOUS LES MARCHANDS.

BOYRE & ADAMS, Manufacturiers.

79 et 81 rue Gravier, Nlle-Orléans.

5déc—1an

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St-Louis et Conti.

BASILE BARES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction.

Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres de la campagne seront exécutés avec le plus court délai.

20 fév—

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE INSURANCE COMPANY.

Département du Sud.

Bureau: coin Carondelet et Gravier.

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE DOLLARS, auquel doit s'ajouter la responsabilité illimitée des propriétaires.

Actif provenant des incendies, à l'exclusion du capital payé.$ 9,881,426 21
Capital payé.............................1,228,200 00

Total de l'actif......................$11,109,626 21

Montant réservé pour couvrir les réassurances et les pertes.............3,944,358 22

Excédent pour les porteurs de polices.....................$ 7,165,267 99

Pertes par l'incendie de Chicago, en 1871..........$3,239,091

Pertes par l'incendie de Boston, en 1872..........1,429,799

On sollicite des assurances pour risques de toutes sortes. Le Bureau des Directeurs, est pleinement autorisé à régler et payer toutes les pertes survenant en cette ville, ce qui place la Compagnie sur un pied d'égalité avec les compagnies locales, opérant en vertu de chartes concédées par les lois de l'Etat.

Bureau de Directeurs.

J. F. SCHRODER, Esq., Chairman, de la maison L. Christ & Co.
NEWTON BUCKNER, Esq., de la maison Buckner & Co.
PERRY NUGENT, Esq., de la maison Nugent & Lallande.
PETER ANDERSON, Esq., de la maison Anderson & Simpson.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
JULES P. ROUX, Assistant Secrétaire Résident.

Nlle-Orléans, 20 octobre 1880. 24 oct—1an

Brasseries.

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

No. 82, 84 et 86 RUE MARAIS,

Entre Conti et St-Louis.

1er fév—81 1 an,DMJ

PELICAN STEAM BREWERY,

EUGENE ERATH,

282.....RUE VILLERE.....282

Entre Esplanade et Chemin du Bayou

11 jan—81, 1anDMarJ

BISCONTEAU FRERES,

L'angle des rues Bayou et Broad.

ÉPICERIE, liqueurs et magasin de fourrage; épicerie et liqueurs des meilleurs qualité, foin, maïs, avoine, son et graine de coton, à des prix bien réduits.

Les marchandises délivrées à domicile.

14 nov 1an.

ROYAL LOAN OFFICE

Coin des rues Royale et Toulouse.

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc.—Conditions libérales—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.

—1an LEONORA FASS

JOHN R. LEGIER,

Notaire,

No 79 Passage de la Bourse.

Entre les rues Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS Lne.

26fév—6m MeVD

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Audibert François	Labarrère Armand
Bordes Mme	Legrand Jules Numa
Bourre Jean	Lange Joseph
Bordes Alexandre	Lamy Charles
Bloch Leger	Morin Charles Alexandre
Cleverie Pascal	Marotte Monilhon Jean
Coran, le père	Mournet-Maumus Louis
Courtiade Eugène	Missert Pierre Joseph
Collin Dominique	Martin Louis
Cluset Ernest	Maillerin Jules
Castex Paul et Marie Anne	Onezime Jean
Dalous Antoine	Olard Etienne
Durand Alphonse	Ozon François
Dumesnil Benjamin	Quentin, les fils
Dutbuit Eugène	Ribet Jules Alexandre
Dreyfus, né à Sierentz, Alsace	Roques Baptiste
Detrey Marie Justin	Roule Vve
Dogne Mr	Reymond Firmin
Essard Mr et Mme	Raty Mr
Frederick Mr	Serbat Guillaume
Gentreau Henry	Schleider Mr
Hourcade Bernard	Sauné Jean Alexandre
Harent Delphin Jacques	Scharff Edouard
Helies Jean	Treuch Vincent
Home Mr	Trouette Jean Marie
Laporte Joseph	Tesserand Jacques
Lagros Mr	Vignaud Jean

La Nouvelle-Orléans, le 11 avril 1881

Le Consul,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

12avril -

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes les taxes d'Etat à un escompte libéral. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR
Passage de la Bourse.

ANNONCES PARISIENNES

M. H. GAILLARDET, 8, passage Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes.

C'est à M. H. GAILLARDET par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, etc.

Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.

FER BRAVAIS

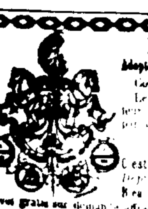

Adopté dans les Hôpitaux. FER DIALYSE BRAVAIS. Recommandé par les Médecins contre Anémie, Chlorose, Débilité, Epuisement, Pertes blanches, etc.

Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le meilleur de tous les toniques et le reconstituant par excellence; il se distingue par la supériorité de sa préparation due à des appareils des plus perfectionnés; il n'a ni odeur, ni saveur, et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus il ne noircit jamais les dents.

C'est le plus économique des ferrugineux puisqu'un flacon dure un mois. Dépôt à Paris, 13, r. Lafayette (près l'Opéra) et toutes Phies.

Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique ci-contre.

Envoi gratis sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

A la New Orléans: HART & Co, RIVET, CARROUCHE.

PAPIER FAYARD et BLAYN

Contre les RHUMES, maladies de POITRINE, DOULEURS, RHUMATISMES, FOULURES, PLAIES, BRULURES, Cors, Œils de Perdrix. Dépôt central rue Nve St-Merri 40, à Paris: New Orleans: MM. Rivet & Cie. et Carrouche—et dans toutes les Pharmacies.

Récompense nationale de 16,600 fr.

QUINA-LAROCHE

FERRUGINEUX

APÉRITIF & FORTIFIANT

Procure au sang les globules rouges qui en font la richesse et la force.

CROISSANCES DIFFICILES, SANG PAUVRE, ANÉMIE, LYMPHATISME, SCROFULES, ETC.

PARIS, 22 & 15, RUE DROUOT, ET LES PHARMACIES.

CHEMINS DE FER

Chemin de Fer Pontchartrain.

Station à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées, près la levée, 3me District.

Excursions au Lac, aller et retour le même jour 20 cts, pour les enfants au dessous de douze ans, 10 cts.

Prix du trajet jusqu'à Gentilly, aller et retour, 20 cts.

Les convois partiront comme suit la semaine:

DE LA VILLE.	DU LAC.
6 40 A.M	5 30 A.M
10 42 A.M	9.42 A.M
1 42 P.M	1.12 P.M
3 42 P.M	3.12 P.M
6.30 P.M	6.00 P.M

Les convois partiront comme suit le Dimanche:

DE LA VILLE.	DU LAC.
6 40 A.M	5 30 A.M
10 00 A.M	9.00 A.M
12 00 M	11 30 A.M
2 00 P.M	1.30 P.M

Et toutes les heures à partir de 2 heures.

Le dernier convoi partira du Lac le dimanche à 6 h.5 m. P. M.

17 fév J. T. HARAHAN, Président

LIGNE DIRECTE DE LA NLLE-ORLEANS à Houston, via M. L. and T. R. R. et les correspondances.—Les trains partent du débarcadère du ferry, au pied de la rue des Champs-Elysées, tous les jours à midi, et arrivent à Houston le lendemain matin, à 6 heures 50 minutes de l'après-midi. Ils partent de Houston à midi, et arrivent à la Nlle-Orléans le lendemain après midi à 3 heures. Chaque train est accompagné d'un wagon-dortoir.

Prix du passage de la Nlle-Orléans à Houston:
Billet illimité..........................$15 00
Limité....................................12 50
Limité pour les émigrants..............7 50

Pour de plus amples renseignements au sujet du taux de fret ou du passage, s'adresser à
C. A. WHITNEY & CO.
5 sept— Coin des rues Magazine et Natchez.

La Compagnie du Chemin de fer New-Orleans, Mobile and Texas,

RÉORGANISÉE ET EXPLOITÉE PAR LE Louisville and Nashville Railroad.

La seule ligne qui ait deux trains de passagers par jour.

DÉPART.

Train rapide de la malle No 4..........7-00 A. M.
Train de la côte No 6..................3-00 P. M.
No 2 sera discontinué jusqu'à nouvel ordre.

ARRIVÉE.

Train rapide de la malle No 3..........10-12 A. M.
Train de la côte No 5..................9-12 A. M.
Train rapide de la malle No 1..........9 42 P. M.

SE RELIANT A TOUS LES POINTS AU NORD ET A L'EST.

C'est la seule ligne qui ait des Pullman Palace Cars depuis la Nlle-Orléans jusqu'à Louisville, Cincinnati, Columbus O., St-Louis et Washington, D. C., SANS CHANGEMENT. Cette ligne offre les avantages suivants: C'EST LA PLUS COURTE ET LA PLUS RAPIDE, ET ELLE EST SANS RIVALE COMME CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT.

Bureau des billets, coin St Charles et Commune, J. W. SMITH, agent de tickets où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les sleeping cars.

J. T. HARAHAN, surintendant.

27 jan—

The New Orleans Mobile and Texas Railroad Company,

As reorganized and operated by the LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

The Only Line Running Double Daily Passengers Trains.

LEAVE.

Fast Mail, No 4..........................7-00 A. M.
Coast Train No 6........................3-00 P. M.
No 2 will be discontinued until further notice.

ARRIVE.

Fast Mail No 3..........................10-12 A. M.
Coast Train No 5........................9-12 A. M.
Fast Mail No 1..........................9-42 P. M.

CONNECTING FOR ALL POINTS NORTH AND EAST.

This is the only line running Pullman Palace Cars from New Orleans to Louisville, Cincinnati, Columbus, O., St. Louis and Washington, D. C., WITHOUT CHANGE. This Line possesses the following advantages: IT IS THE SHORTEST, IT IS THE QUICKEST, IT IS UNRIVALED IN CONSTRUCTION AND EQUIPMENT.

Ticket office, corner St Charles and Common streets. J. H. SMITH, Ticket Agent, where Sleeping Car accommodations may be secured in advance.

J. T. HARAHAN, Superintendent.

27 jan—

GRAND CHEMIN DE FER

Portant la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue des Champs Elysées tous les jours, à HUIT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 h. 25 A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toutes routes.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

Billets "commutation" 500 milles pour $15.

Ces billets ne sont émis qu'en faveur des personnes à qui la compagnie juge convenable de les donner.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

CHAS. A. WHITNEY & CO. Agents.

A la station Terrebonne le chemin se relie à chemin d'embranchement de Thibodaux, allant Thibodaux et Houma.

Grande Route de Jackson.

Chicago, St. Louis & New Orleans R. R.

LIGNE DIRECTE ENTRE LE NORD ET LE SUD.

Deux trains à passagers tous les jours.

A partir de dimanche, 7 novembre 1880, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPART	ARRIVÉE
Express No 1 7:45 A. M	Malle No 2..7:15 A. M.
Malle No 3....4:30 P. M	Expr No 4. 11:35 A. M.
Mixed No 9...2:30 P. M	Mixed No 10. 8:45 P. M.

Nos 1, 2, 3 et 4 partent tous les jours—Nos 9 et 10 partent tous les jours, excepté le dimanche.

DES WAGONS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A LOUISVILLE

Et un changement pour CINCINNATI, ST. LOUIS ET CHICAGO.

UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW YORK ET LES VILLES de L'EST.

Wagons munis de fauteuils inclinés, pour dormir, et perfectionnés, allant tous les jours jusqu'à Chattanooga et Vicksburg sans changement.

Billets en vente, places retenues et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent de Tickets.
J. W. COLEMAN, Ass't Agent Gén. des Pass.

Great Jackson Route.

Chicago, St. Louis & New Orleans R. R.

THE DIRECT LINE BETWEEN THE NORTH AND SOUTH.

Two daily passenger trains.

Trains will leave and arrive at the Calliope street Depot, on and after Sunday, November 7th 1880, as follows:

LEAVE	ARRIVE
Express No 1 7:45 A. M	Mail No 2 . 7.15 A. M.
Mail No 3....4:30 P. M	Express No4 11.35 A. M
Mixed No 9..2:30 P. M	Mixed No 10..8.45 P. M

Nos 1, 2, 3 and 4 run daily—Nos 9 and 10 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS TO LOUISVILLE

AND THROUGH TO CINCINNATI, ST. LOUIS AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Improved Sleeping and Reclining Chair Cars to Chattanooga and Vicksburg daily without change.

Tickets for sale, berths secured and information given at 22 Camp Street, corner Common.

A. D. SHELDON, Ticket Agent.
J. W. COLEMAN, Acting Gen. Pass. Agent.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DU—

CROISSANT,

[CRESCENT INSURANCE CO.,]

67 et 69, Rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée en 1849—Réorganisée en 1880

CAPITAL EN ARGENT..........$400,000

Sollicite des Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN.............................Président
S. B. NEWMAN......................Vice-Président.
CHAS. E. RICE............................Secrétaire.

Directeurs:

Samuel B. Newman	Samuel H. Kennedy
Thomas A. Adams	Victor Meyer
Joseph Bowling	Edward J. Gay
S. Hernsheim	Alf. Moulton
Geo W. Sentell	Wm. B. Conger
P. E. Mortimer	John M. Parker
Reuben G. Bush	George Martin
Edward Naile	Harry L. Finch
W. W. Swain	J. J. Reiss
A. H. Steward	Lucien Delery
U. Marinoni	Louis Prados
Charles H. Dolsen	Charles Newman
R. P. Grigsby	S. C. Conlon
Wm. A. Phelps	John Calder
Ford. Marks	Wm. S. Lyman
E. H. Adams	

27 jan—1an ▶ C

Merchants' Mutual Insurance Co

OF NEW ORLEANS,

104 CANAL STREET.

Twenty-Sixth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31st, 1880, including Unearned Premiums of the previous year—	
On Fire Risks	$294,553 51
On Marine Risks	23,682 42
On River Risks	29,715 16
Total Premiums	$347,951 09
Less Unearned Premiums	88,524 00
Net Earned Premiums 31st May 1880	$259,427 09
Losses paid—	
On Fire Risks	$74,435 58
On Marine Risks	8,810 44
On River Risks	6,471 11
Taxes and Expenses, Less Interest	15,903 97
Re-insurance and Return Premiums	16,706 72—121,627 72
Profit	$137,799 37

The Company has the following Assets:

Real Estate	$219,035 97
City Bonds and Mortgage Bonds	15,000 00
N. O. Waterworks Stock (1454 shares)	46,315 00
Notes secured by mortgage and pledge	147,843 37
Bills Receivable	66,441 98
Premiums in course of collection	34,770 77
Insurance, Bank and other Stocks	65,717 31
Judgment on mortgage note	3,000 00
City Time	3,000 00
Cash on hand	90,490 14
	$690,513 52

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 12th day of June, 1880.

JAMES FAHEY, N. P.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 12th day of June 1880, it was resolved to declare a cash dividend of 25 per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May 1880, payable on the third Monday of July next; also, to pay the Stockholders on demand a second semi-annual interest of five per cent, making ten per cent per annum on the Capital Stock of the Company. Hereafter, interest dividends to be paid quarterly.

DIRECTORS.

P. Maspero,	J. J. Fernandez,
Paul Fourchy,	John Geddes,
Jno. B. Lallande,	D. Fatjo,
Edward Toby,	D. A. Chaffraix,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
	W. Taylor.

1 juin—

FEUILLETON.

Com. le 6 mars

LE BARON JEAN.

Par Camille Debans.

Malheureusement, quelque fertile que fut leur imagination, ni Louise, ni Jules, ni Paul, ne surent rien imaginer, et malgré leur colère, il fallût bien qu'ils laissassent aller les événements.

D'Arlac tenta bien de se trouver en face de Marguerite pour la supplier de ne pas tenir sa parole.

Mais la jeune fille qui se défiait de son cœur, ne lui laissa pas le temps de parler et se retira sans avoir, elle-même, laissé voir sa pensée.

Paul chercha, d'autre part, à rencontrer le baron pour pousser les choses à l'extrême; pour l'insulter le provoquer. Mais Boisgrimaud, qui ne paraissait pas se souvenir des provocations de Jules, se déroba aussi devant d'Arlac.

Pendant ce temps, M. Destrem et le baron prenaient leurs dispositions.

On réglait l'ordre, le jour et le lieu de la cérémonie nuptiale.

Il fut convenu que le mariage aurait lieu sans éclat, avec un petit nombre d'invités.

Le baron désigna pour ses témoins deux jeunes gens avec qui il était en relations d'amitié.

M. Destrem de son côté devait accompagner sa pupille à l'autel; et comme il représentait le père de Marguerite, par un scrupule de conscience, il ne voulut pas accepter les fonctions de témoin.

Il désigna donc pour remplir cet office, son ami Honoré Pertuis, [illegible] maître au cabotage et actuellement rentier, car il jouissait dans son pays natal d'un petit revenu durement gagné.

Maître Honoré fut enchanté de l'honneur qu'on lui faisait et se rendit à Paris quatre ou cinq jours à l'avance.

L'autre témoin, c'était Mlle Parenty qui l'avait désigné.

Par respect pour la mémoire de Georges, elle avait voulu que maître Pertuis eut pour partner l'ancien ami de son père adoptif, le docteur Janvier.

M. Destrem avait bien allégué que le docteur était pour lui presque un inconnu, le baron lui-même s'était étonné d'un pareil choix. Mais la jeune fille avait insisté et l'on s'était décidé à en passer par là.

Marguerite voulut même que Mme de Navaillan l'assistât de ses conseils jusqu'au moment de son mariage.

Louise accepta ces délicates fonctions et sut les remplir, même dans les circonstances où sa présence en face de Maladet eût pu paraître étrange, avec un tact parfait.

On arriva ainsi au dernier moment.

L'avant-veille, on passa, en petit comité, au contrat.

Il n'y avait là, en fait d'invités, que le docteur Janvier, M. Honoré Pertuis, deux ou trois amis du baron.

Martineau, qu'on avait prié, s'était excusé.

Jules Bourgachon, toujours souriant et railleur, hésitait à cet acte important, en qualité d'ami intime, presque de parent.

Et enfin, Mme de Navaillan elle-même avait voulu venir. S'il y eût eu un plus grand nombre d'assistants, il est probable qu'elle aurait refusé d'y paraître.

Mais, dans ces conditions, elle trouvait que ce n'était pas elle qui jouait le vilain rôle.

C'était même pour elle un plaisir que d'embarrasser par sa présence le baron qui quelques mois auparavant signait avec elle un autre contrat déchiré depuis.

M. Destrem, du reste, s'efforçait de servir de tampon aux divers chocs qui pouvaient se produire entre des éléments si différents. Il allait de l'un à l'autre, accaparant la conversation, essayant de la diriger et de la maintenir dans des bornes plus ou moins banales.

Cela n'empêcha pas qu'une conjonction se produisît entre maître Honoré Pertuis et le docteur.

Le brave marin n'avait pas changé le moins du monde depuis trois ans.

Il portait toujours son collier de barbe grisonnante et parlait avec sa grosse voix un peu brutale de vieux matelot.

Mais on sentait chez lui, la loyauté et l'honneur.

Quand il eut causé un instant avec le médecin, la conversation n'étant pas son fort, maître Honoré Pertuis, pour la soutenir, en arriva naturellement à parler du testament.

—Eh! pardieu, dit-il, si j'avais su que cette charmante demoiselle était ruinée par le testament auquel j'ai failli servir de témoin, je me serais permis, quoique je ne sois pas éloquent, de faire quelques remontrances au moribond. Fort heureusement, tout s'est arrangé.

Le loup de mer croyait parler à demi-voix, mais il s'exprimait avec une telle vigueur, que tout le monde dans le salon l'entendait.

Maladet, qui touchait au port, était fort ennuyé de voir cette question remise sur le tapis par ce personnage naïf et incorruptible.

D'autre part, il se demandait si le docteur n'allait pas, lui aussi, rappeler quelque fait embarrassant.

En revanche, Mme de Navaillan écoutait de toutes ses oreilles.

Il ne lui restait que bien peu d'espoir à la charmante femme. Cependant elle n'avait pas renoncé tout à fait à sauver Marguerite.

Qu'espérait-elle? Un miracle tout simplement.

Maître Honoré Pertuis, après avoir parlé des quelques incidents auxquels il avait pris part à Bourbon; après avoir répété pour la seconde ou troisième fois que Maladet n'assistait pas au testament, dit bravement:

—Je me souviens encore qu'il faisait ce jour-là une bien belle chaleur.

—En effet, dit Janvier, on suait littéralement sur la route.

—Moi qui suis plus gras que vous, docteur, reprit le marin, je fondais comme beurre en broche.

—Et pourtant, remarqua M. Janvier, quand vous vous êtes rendu à l'habitation de Parenty, il ne faisait pas aussi chaud que lorsque j'y suis passé.

—Comment! déclara maître Pertuis, le soleil ne pouvait être plus brûlant.

—Oh! vous me permettrez......

—Je ne permets rien, docteur. Vous ne me ferez pas croire qu'à deux heures de l'après-midi, la chaleur est moins forte qu'à un autre moment de la journée!

En parlant ainsi, le vieux matelot riait de son gros rire.

Maladet, qui ne l'eût pas écouté s'il avait parlé avec la voix de tout le monde, entendit Honoré Pertuis et fut troublé par un vague pressentiment.

Certes, il eût été embarrassé d'analyser, ou, pour mieux dire, de préciser le danger qu'il flairait. Mais il lui semblait que de cette discussion allait jaillir quelque étincelle qui lui serait fatale.

Et par un pressentiment analogue, Mme de Navaillan s'attendit en ce moment à quelque éclat.

Mais le baron prit la parole, et, s'adressant au caboteur:

—Capitaine, lui dit-il, êtes-vous retourné à Bourbon depuis cette époque?

—Jamais, répondit Honoré Pertuis.

On annonça le notaire. L'attention du docteur et du marin semblait détournée.

Ce fut le contraire. Mlle Parenty n'avait rien voulu accepter de son mari.

Tout se passa du reste sans autre incident. Chacun fut invité à venir signer à son tour.

Louise comme les autres voulut mettre son nom et son paraphe au dessous de celui du baron, elle qui avait signé trois mois auparavant un acte semblable en qualité de future épouse de M. de Boisgrimaud.

Quand elle eut rendu la plume au notaire, Mme de Navaillan trouvant le docteur à sa portée, lui prit le bras avec cette familiarité qui n'étonnait pas trop de sa part, et l'entraînant doucement:

—Dites moi donc, docteur, fit-elle, vous ne paraissiez pas être d'accord tout à l'heure avec M. Pertuis sur les degrés de chaleur qu'il fait à Bourbon vers deux heures de l'après-midi.

Le médecin sourit.

—C'est vrai, dit-il, je crois que le bonhomme n'a pas la mémoire bien nette sur ce point.

—Laissez donc, docteur. Il paraît au contraire ne pas douter une seconde de ce qu'il avance.

—Je suis pourtant bien sûr qu'il se trompe.

—Comment?

—Ce n'est pas à deux heures de l'après-midi, le 4 mars, qu'il est allé à la villa Parenty.

—Pardon... il soutient que si. Mais c'est un point qui vaut la peine d'être élucidé, dit Louise.

Et se retournant vers le vieux matelot qui savourait une glace:

—Capitaine, lui dit-elle, voulez-vous venir un peu subir un interrogatoire?

Elle jetait à la dérobée un regard sur Boisgrimaud qui l'observait.

LIX

Honoré Pertuis se dirigea vers Louise en se dandinant comme un homme qui a trop longtemps fréquenté le roulis pour ne pas le subir même en terre ferme.

Il essaya de décrocher à Mme de Navaillan un madrigal dans la composition duquel il entrait un peu de brise, une goëlette et deux ou trois termes de marine incompréhensibles pour des parisiens; il rit le premier de sa maladresse à lancer un compliment et finit par demander de quoi il s'agissait.

—N'avez-vous pas dit tout à l'heure, demanda Louise, qu'il était deux heures de l'après-midi quand vous êtes allé à la villa Parenty le jour du testament.

Avec sa voix de tonnerre maître Pertuis répondit:

—Je l'ai dit et je le répète, madame. Il était parfaitement deux heures environ quand le notaire Bonneau, M. Martineau et moi sommes arrivés chez le malade.

—Mon pauvre capitaine, vous avez tant voyagé, répondit le docteur, que vous oubliez sinon les dates, du moins les moments précis où les faits sont arrivés.

—Mais, mille cartahuts! s'écria le marin qui s'arrêta tout confus en disant: Oh! pardon, madame.

—Allez, allez, capitaine, fit Louise.

Mais, docteur, reprit maître Honoré, quand je vous dis que le testament a été fait dans l'après-midi.

—C'est impossible, déclara péremptoirement le docteur.

—Comment impossible? éclata le marin. Mais j'y étais, docteur, j'y étais.

—Tant que vous voudrez. Mais à midi, quand je suis passé à l'habitation, le testament était fait, signé.

—A midi! le testament fait. Jamais de la vie, docteur.

Maladet, qui causait dans une autre partie du salon, entendait, malgré lui, la conversation du docteur et surtout les paroles du marin.

Il suait à grosses gouttes, le malheureux, car il se disait que la catastrophe allait se produire.

Marguerite qui était restée anéantie dans un fauteuil, après la signature du contrat, venait de répondre à un appel de Mme de Navaillan, qui lui fit signe d'approcher.

En ce moment même, le docteur reprenait avec une grande animation:

—Capitaine, j'affirme, moi, que le 4 mars, à midi, au moment où je venais de déclarer que Georges Parenty n'avait plus que quelques instants à vivre, comme je demandais en outre s'il avait vu un prêtre, on me répondit: oui. Et comme je m'informais enfin s'il avait pris des dispositions testamentaires, on me répondit également: oui.

—Et moi, riposta maître Pertuis, je vous assure que le 4 mars, j'achevais de déjeuner à bord du *rocher de Saint-Malo*, quand M. Martineau vint me proposer de l'accompagner. Il était donc près d'une heure. Nous avons mis environ trois quarts d'heure pour rejoindre le notaire et nous rendre chez le malade.

Donc, il était deux heures quand nous sommes arrivés là bas.

La rédaction du testament, d'ailleurs, n'a pas dû commencer avant deux heures et demie.

Le docteur, en présence de cet entêtement du capitaine, fit un mouvement d'impatience et allait répondre par de nouveaux arguments.

Mais, tout à coup, sa figure s'éclaira:

—Parbleu! dit-il, je suis bien bon de discuter si longtemps quand j'ai ici un témoin irrécusable de ce que j'avance.

—Qui donc? demanda le marin.

—Eh! tout simplement le futur, M. Maladet, M. de Boisgrimaud comme vous voudrez l'appeler.

—Lui! s'écria maître Honoré, il n'y était pas.

—Il y était si bien que c'est lui qui m'a répondu que Parenty avait reçu les secours de la religion et fait un testament.

—Ah ça! fit le bon Pertuis, est-ce que je rêve?

Mme de Navaillan écoutait cette discussion avec un intérêt passionné. Il n'eût pas fallu la pousser beaucoup pour qu'elle y prît part.

Elle n'avait pas quitté le bras du docteur et en était enchantée. Sans elle, en effet, cette contestation singulière qui avait commencé par une plaisanterie sur la chaleur, pouvait finir, à son avis, par des révélations tout à fait imprévues.

—Voyons, voyons, messieurs, il y a un moyen sûr de savoir quel est celui qui se trompe, dit-elle. Transportons-nous auprès de M. baron de Boisgrimaud et interrogez-le.

—Vous avez raison, madame, dit le docteur.

Et le petit groupe se dirigea sans hâte vers Maladet qui savait parfaitement de quoi il s'agissait, tant la voix du marin était retentissante.

Du coin de l'œil, il guettait le docteur et Louise, ne répondant que du bout des lèvres au bon Destrem dont la conversation du reste était dénuée d'imprévu.

—Monsieur le baron, dit maître Pertuis en l'abordant, veuillez nous mettre d'accord, M. Janvier et moi.

—Avec plaisir, répondit Maladet, si toutefois c'est en mon pouvoir.

—Rien de plus facile, fit le docteur. Vous devez, selon toute apparence, vous souvenir des moindres détails de cette journée où mourut Georges Parenty.

—Je le crois, monsieur.

—Vous rappelez vous que je suis passé à l'habitation vers midi.

—Il me semble en effet qu'à cette heure-là eut lieu votre première visite.

—Vous m'avez dit alors, si ma mémoire est fidèle, que Georges Parenty avait vu un prêtre.

—C'est très possible. Georges s'était en effet confessé dans la matinée.

—Et comme je vous demandai si notre ami, si mon client avait pensé à léguer sa succession à quelqu'un, vous répondîtes avec un certain empressement qu'il avait rédigé ses dernières volontés.

—Puisque je vous l'ai dit, c'était vrai.

—Ah! mais, pardon, intervint le maître au cabotage, moi, j'affirme que le testament ne pouvait pas être fait à midi.

—Et pourquoi? demanda Maladet, qui faisait bonne contenance mais qui sentait tout s'ébranler autour de lui.

—Parce que moi j'ai assisté au testament, répliqua le marin, parce que j'ai vu Parenty le signer avec effort, parce que, enfin,—et M. Bonneau pourrait en témoigner si on l'interrogeait—c'est à deux heures et demie que cet acte a été rédigé et signé.

Maladet qui était sur des charbons ardents, eut cependant assez de force pour sourire.

—Alors, monsieur, dit-il, c'est que probablement je me trompe. J'aurai parlé du prêtre et du testament à la seconde visite du docteur.

—Ah! mais non, s'écria M. Janvier aussitôt. Non, je ne me trompe pas. Si M. Pertuis est sûr que le testament a été écrit et signé devant lui à deux heures et demie, je suis encore plus certain que vous m'avez répondu à midi: Parenty a pris des dispositions testamentaires.

Maladet continuait à sourire. Il fallait que cet homme-là eût une véritable force d'âme pour garder sa figure avenante et calme quand la sueur inondait son corps de la tête au pieds.

—Il faut pourtant, dit-il, que ce soit ou M. Pertuis ou vous qui ayez raison. Je ne conteste d'ailleurs les souvenirs ni de l'un ni de l'autre.

Cette réponse diplomatique faite pour renvoyer les discuteurs dos à dos, faillit avoir le succès qu'en attendait le baron.

Mais, pour son malheur, Mme de Navaillan était là.

—Pardon, dit-elle, il y a peut-être un moyen de tout concilier.

—Lequel, madame? demanda [illegible] ment Maladet.

—A midi M. Georges Parenty avait peut-être [illegible] premier testament qu'il a [illegible] en signant le second.

—Je ne crois pas, dit maître Pertuis. Il n'a pas été question d'un premier testament dans ce qu'on nous a lu.

—Et je crois savoir, ajouta le médecin, que l'on n'a trouvé dans les papiers du défunt, aucune autre expression de sa volonté que celle qui était consignée dans le testament dont a bénéficié M. Maladet.

—Ah! fit Mme de Navaillan, vous conviendrez que c'est bien singulier.

—Quoi donc, madame?

—Mais, monsieur, que vous déclariez à midi au docteur, dont la parole vaut un serment, connaître un testament déjà signé de Parenty, et que M. Pertuis, dont l'honorabilité n'est pas douteuse, ait assisté à la rédaction d'un second testament. Il y en a donc un qui aurait disparu.

—En tout cas, madame, dit Maladet, M. Pertuis peut vous assurer que je suis le légitime légataire du testament, à la rédaction duquel il a assisté.

—Ça, c'est vrai déclara Pertuis.

—Mais il y a encore un point assez obscur dans tout ceci.

—Ah! vraiment, fit sur un ton assez léger Boisgrimaud, que la dernière réponse du marin venait de rassurer.

—Oui, monsieur. Lorsque le docteur est passé la première fois chez Parenty, il vous a trouvé là.

—Oui, dans la chambre du moribond.....

—Ah! et la seconde fois, lorsqu'il est revenu....

—M. Maladet, répondit le docteur, était encore dans la chambre du mort.

Pendant que Louise interrogeait le docteur, le marin et Maladet, les conversations des quelques autres invités s'étaient taries.

On écoutait maintenant ce que disaient les quatre interlocuteurs.

Marguerite qui avait conçu à son tour l'espérance d'une rupture, se rapprochait quand Mme de Navaillan demanda:

(*A continuer.*)